

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05 49 08 69 54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le / 5 JUIN 2023

Prise d'acte n° A6461

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 29 novembre 2022, vous avez transmis à l'inspection des installations classées un courrier relatif au changement d'une tour aéro-réfrigérante (TAR) sur votre site de production de Saint-Loup-Lamairé.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral n° A6085 du 17 mai 2019, pour l'exploitation d'une installation de traitement et de transformation du lait.

La TAR 4 (TAR Congèle B) a été remplacée à l'identique par une nouvelle TAR BALTIMORE (n° H220087301, type VXC-36).

Après examen du dossier, l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement considère que cette modification, bien que notable, n'est pas substantielle et ne nécessite pas une nouvelle autorisation.

Le tableau ci-dessous actualise le classement des activités du site :

N° rubrique	Désignation de la rubrique	Volume projeté	Régime projeté
2921-a	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	3 630 kW	E

E (Enregistrement)

Je prends donc acte de votre changement de TAR et de l'actualisation du tableau de classement des activités, sur votre site de Saint-Loup-Lamairé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Xavier MAROTEL

FROMAGERIE LESCURE
Route d'ASSAIS
79600 SAINT-LOUP-LAMAIÉ